

Règlement tournoi départemental SP 06

# HANDBALL

Gymnase de Villefranche-sur-Mer

SAMEDI 15 JUIN 2019  
à partir de 8h

## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL des SAPEURS-POMPIERS



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



UDSP 06  
UNION DÉPARTEMENTALE  
SAPEURS-POMPIERS  
ALPES-MARITIMES



FFHB  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DE HANDBALL



BFM

# **1 Généralités.**

Le tournoi départemental de handball sapeurs-pompiers est placé sous l'égide :

- Du service départemental d'incendie et de secours SDIS 06
- De l'union départementale des sapeurs-pompiers
- De la fédération française de handball F.F.H.B.

# **2 Droits.**

Le SDIS 06 se réserve le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute décision dans le but d'améliorer l'organisation du tournoi départemental de handball. Les organisateurs ainsi que les participants s'engagent à respecter ce règlement, à appliquer toutes les obligations.

Toutes les équipes participantes au tournoi départemental de handball Sapeurs-Pompiers doivent signer ce règlement

# **3 Conditions de participation.**

Sept équipes engagées donc obligatoirement une équipe par compagnie du service départemental et de secours des Alpes-Maritimes.

L'organisation se laisse le droit d'inviter une équipe extérieure sapeur-pompier

Tous les joueurs doivent être inscrits sur le registre du corps départemental

Ils doivent être Sapeurs-Pompiers actifs (SPP, SPV, militaire) ou PATS, membres associés homme ou femme et être âgés de 17 ans minimum le jour de la compétition (comme le stipule le règlement de la Ligue Nationale de Handball, pour les mineurs, seuls les joueurs de plus de 16 ans peuvent participer à une compétition nationale sénior par contre, une autorisation parentale devra être fournie).

## **4 Engagements.**

Pour que l'inscription d'une équipe soit enregistrée, il est nécessaire que le dossier d'inscription comporte :

- L'attestation du responsable d'équipe que tous font bien parti de la Compagnie (annexe 1)
- Le certificat médical de moins d'un an au jour de la compétition (il peut être global) de non contre-indication à la pratique du handball en compétition établi par un médecin du S.S.S.M. ou civil pour l'ensemble des joueurs

## **5 Règles.**

Les règles sont celles décrites par la F.I.H. à l'exception de celles décrites dans le présent règlement.

### **Les sanctions :**

- Exclusion une minute.
- Disqualification consécutive à trois exclusions d'une minute.
- Disqualification directe un match de suspension.
- Equipe absente à l'heure du match perd par forfait (10-0).

Pour l'ensemble du tournoi, un temps mort d'une minute sera accordé par match et par équipe sauf pour la finale et la petite finale où il sera accordé un temps mort par mi-temps et par équipe.

Le ballon est un taille 3, même si du personnel féminin évolue sur le terrain.

### Les temps de jeu :

Phase qualificative (2 poules), minimum 1 X 14 minutes (match gagné = 3 points ; match nul = 2 points ; match perdu = 1 point ; match forfait = 0 point).

Phase de classement minimum 2 X 10 minutes avec mi-temps de deux minutes, en cas d'égalité, prolongation de 3 minutes avec tirage au sort pour l'engagement, en cas de nouvelle égalité, seconde prolongation de 3 minutes, en cas de nouvelle égalité, 3 tirs au but par équipe puis mort subite.

Petite finale et finale minimum 2 X 15 minutes avec mi-temps de deux minutes, en cas d'égalité prolongation de 2 x 5 minutes, en cas d'égalité cinq tirs au but puis mort subite.

Un maximum de 7 équipes pour le tournoi départemental sera accepté  
L'organisation se laisse le droit de modifier le temps de jeu en fonction du nombre d'équipes.

## **Date limite d'inscription le 7 juin 2019**

**CONTACT : BOIS ROMAIN**

**06.63.93.11.07**



**Nous recherchons des bénévoles disponibles du 12 au 14 septembre 2019**



## Annexe 2

<b>REPAS</b>
--------------

Une pause repas aura lieu après les phases de poule vers 13h ou vous et vos familles pourront partager un moment agréable

Le concept reste la convivialité

Pour cela, on vous propose un plat et dessert

Le prix est de 12 € par personne

..... X 12 € = .....

Chèque à l'ordre « Unis pour l'équipe »

avec l'inscription avant le 7 juin 2019

Adresse :

BOIS ROMAIN

41 Domaine de l'Orme

81 rue des Poissonniers

06130 GRASSE